



## Cash Express : un réseau solidaire envers et contre tout

Soucieuse pour l'avenir économique de ses franchisés, en les exemptant pour la seconde fois de l'année de leur redevance mensuelle.

### Entraide & Générosité

Concept spécialiste et expert qui a pour vocation d'offrir une seconde vie aux produits, **Cash Express** a décidé de **tendre la main à ses franchisés** et partenaires afin de leur offrir les meilleures chances de réussite possible face à la crise sanitaire que vit le monde en raison du Covid-19.

De son propre chef, l'entreprise a donc rapidement pris les devants pour soutenir son réseau en réalisant un geste solidaire équivalent à près de 300 000 euros. Une stratégie commerciale de grande ampleur visant à **sauver les gérants des 130 magasins en activité répartis partout en France.**



Pour cela les dirigeants de la marque ont donc procédé :

A l' **exemption** des franchisés de la redevance mensuelle du mois de mars 2020.

Au **report** de la redevance mensuelle du mois d'avril 2020 avec possibilité d'étalement sur 6 mois.

A l' **abandon** de ses royalties de novembre 2020.

Un acte de solidarité naturel pour Cash Express qui a vu ses adhérents pris dans un cercle vicieux et qui souhaite aujourd'hui les sortir de ce véritable **gouffre financier** : volume de chiffres d'affaires réduit en période de confinement, réapprovisionnement en stock auprès des particuliers interrompus, et donc reprise difficile.

« L'ensemble de nos magasins vont connaître une double peine, car en vendant sur internet, nous épuisons nos stocks de produits notamment à l'approche de Noël. Avec les magasins fermés, nous ne pouvons malheureusement pas les reconstituer. C'est une période très compliquée qui prend place à un moment clé de l'année. Nous réalisons habituellement nos meilleures ventes en décembre » explique Arnaud Guérin coprésident et Directeur du réseau Cash Express.